



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2019**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 141.2019

#### **Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
 En exercice : 27  
 Qui ont pris part à la délibération : 23 Pour : 23 Contre : 0

*Date de la convocation :* 3 décembre 2019

L'an deux mille dix neuf et le onze décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

**Présents** : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. MANERO. Mmes BALAGUE. DETUYAT. VIGNE DREUILHE. SOULIER. MM. DUBLIN. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. PONS. MM. GADEN. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

**Pouvoirs** : M. FERRARI à Mme VIGNE DREUILHE. Mme LABORDE à M. MANERO.

**Absents excusés** : M. FERRARI. Mme LABORDE. MM. POUVILLON. PEGOURIE. Mmes ESTAUN. OVADIA.

**Secrétaire de séance** : M. MANERO.

#### **Objet de la délibération : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL DE LA VILLE D'AUCAMVILLE**

#### **Exposé :**

La société « Chèque Déjeuner » a versé à la mairie le montant de la ristourne correspondant aux Chèques Déjeuner millésime 2018 non présentés au remboursement dans les délais légaux. Ce montant reversé à la commune dans ce cadre s'élève à 879,73 euros.

Cette somme doit être versée au profit du Comité d'Entreprise ou, pour notre collectivité, à l'association du personnel de la ville d'Aucamville.

#### **Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L.2311-7,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

### Décide

**Article unique :** de verser à l'association du personnel de la ville d'Aucamville une subvention exceptionnelle de 879,73 euros représentant la somme versée par la société « Chèque Déjeuner ».

Le Maire,  
Gérard ANDRE

**Document signé électroniquement**

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20191211-11122019\_141-DE  
Reçu le 12/12/2019  
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard  
d'ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=  
0002 21310022500019,OU=MAI  
RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=  
#0C144E545246522D323133313  
0303232353030303139,O=MAIR  
IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL  
BAN CEDEX,C=FR  
12/12/2019 Commune d'Aucamville – 31140



A U C A M V I L L E